CONTRAT DE LOCATION DE CHALET
LAC VERT PLAGE

Tous les renseignements sont nécessaires au traitement de votre demande.
Merci de mettre la fiche au nom du titulaire des bons caf.

CLIENT :

NOM : ..... PRENOM : .....

N° : ..... Rue : ..... Code postal :.....

Ville : ..... ☎ : .....

E mail : ..... 📱 : 06/.....

Date de naissance : ___ / ___ / _____ lieu : ..... N° caf : .....

VEHICULE : Marque : ..... Immatriculation : .....

Modèle : ..... Couleur : .....

AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE :

	NOM	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
2	.....	.....	..... / ..... /	.....
3	.....	.....	..... / ..... /	.....
4	.....	.....	..... / ..... /	.....
5	.....	.....	..... / ..... /	.....
6	.....	.....	..... / ..... /	.....

RESERVATION :

Période de la location ..... / ..... / 2024 au ..... / ..... / 2024 soit nbs de nuits : ____

Chalet choisi : *(sous réserve de disponibilité)*..... **Cigogne 6** ☐ **Sup Bord du Lac** ☐ **Guêpier 6** (ancien chalets 6pers) ☐

Caille des blés ♿ **3** ☐ **Guêpier 5** ☐ **Grèbe 5** ☐ **Tarier** ♿ **4** ☐ **Courlis 2** ☐

Pour les locations d'une semaine ou plus, les locations sont du samedi 15 H 00 au Samedi 10 H 00

Dans tous les cas, précisez si vous aurez : ☐ *Animal nbs : ___* ☐ *2ème véhicule* ☐ *tente supplémentaire*

Un seul véhicule est inclus pour les chalets 5 et 3 Personnes et deux véhicules pour les chalets 6 personnes. Tout véhicule supplémentaire doit être stationné à l'entrée du camping ou fera l'objet d'une tarification supplémentaire. Merci de vous munir du carnet de vaccination ou du passeport de votre animal

Un supplément vous sera demandé pour les personnes qui ne sont pas identifiées par VACAF.

Détail des sommes à régler à la réservation, *(hors taxe de séjour et frais annexes)*

Montant du séjour ..... = _____

Frais de réservation ..... = *17.00 €*

Taxe de séjour (0.20 € / Personne de + de 18 ans et par nuit).....*[(____ X 0.20) X ……]* = _____

Participation OM (0.50 € / Pers de + de 18 ans et par nuit).....*[(____ X 0.50) X ……]* = _____

OM (0.20 € / Pers entre 10 et 18 ans et par nuit).....*[(____ X 0.20) X ……]* = _____

Montant des arrhes (30 %) à régler à la réservation ..... = _____

Le solde est à régler 14 jours avant votre arrivée par virement ou carte bancaire.

OBSERVATION : .....
.....

MODE DE PAIEMENT : A l'ordre de *Régie du Lac Vert Plage du Val Dunois*

Par : ☐ *Chèque bancaire* ☐ *Chèques ANCV* ☐ *Virement* ☐ *Carte Bancaire (VAD)*

IBAN : FR76 1007 1550 0000 0020 0321 727 BIC : TRPUFRP1

Merci de préciser votre nom en libellé lors de votre virement

Je reconnais avoir pris connaissance des tarifs et accepte intégralement les Conditions de vente ci-jointes.
Signature précédée de la mention "lu et approuvé", Le . . . . . /. . . . / 2024.

A remplir, signer et retourner avec votre règlement au : LAC VERT PLAGE

3 bis Rue de la gare 55 110 DOULCON Tél : 03.29.80.90.38 Site Web : www.lacvertplage.fr E-mail : bienvenue@lacvertplage.fr

CONDITIONS GENERALES

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, et séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement intérieur et l'engagement de s'y conformer. La réservation est recommandée en juillet et Août.

Le contrat sera pris en compte :
-en fonction des disponibilités et après accord du responsable
-avec le contrat dûment rempli et signé
-avec le versement des acomptes et des frais de réservation.
Une confirmation de réception vous sera alors délivrée, et devra être présentée à votre arrivée.

Le solde :
Le montant du séjour étant calculé d'après les dates de réservation mentionnées sur le contrat, aucune réduction ne sera consentie pour un départ anticipé ou un retard. Le solde doit être versé ***14 jours avant votre arrivée.***

Nettoyage :
Toute location doit être laissée propre et rangée comme à l'arrivée. ***Le nettoyage*** *de la location est à la charge du locataire pendant le séjour et en fin de séjour.*

Arrivée et départ : du Samedi au Samedi
Heure d'arrivée : de 15 à 18 heures
Heure de départ : de 8 à 10 heures. En cas de départ la veille, les sorties se font avant 18 heures.

En cas d'annulation *plus de 30 jours avant la date de votre arrivée, il vous sera retenu les frais de dossier et vous resterez à devoir à titre d'indemnité de rupture de contrat, un montant égal à 30 % du coût total de votre séjour (soit le montant correspondant à votre acompte). Dans le cas où vous annulez dans les 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date, un montant égal au total de votre séjour, vous sera demandé. Toute annulation doit être effectuée par écrit.*

Les feux *ouverts sont rigoureusement interdits. Seuls les barbecues sont autorisés.*

Retard : *Vous devez nous prévenir de tout retard, sans aucune information de votre part, l'emplacement sera alors attribué à un autre client dès le lendemain 12 heures.*

Sécurité - Assurance :
Il appartient aux campeurs de s'assurer contre les risques de vols, d'incendie et dégâts des eaux, tant pour vos risques locatifs, le mobilier que pour le recours des voisins. L'assurance de votre maison ou de votre appartement doit être valable pour votre résidence de vacances (consultez votre agent). ***Une attestation d'assurance concernant votre location devra nous être fournie, datée et signée, par votre assureur.***
La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte et de dégradation due aux intempéries ou accident qui interviendrait à l'intérieur du camping ou sur le parking.

Les Animaux :
Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégories 1 et 2, arrêté du 27/04/99) sont interdits. Les animaux sont acceptés, sur présentation du carnet de vaccination (arrêté du 22/01/85 - antirabique), ils doivent être tatoués (arrêté du 30/06/92), ils doivent être ***non agressifs*** *et* ***tenus obligatoirement en laisse****. Leurs souillures doivent être enlevées par leurs maîtres. En aucun cas, ils ne doivent être laissés seuls dans les voitures, caravane ou tente, sur l'emplacement ou attachés à un arbre.*

Circulation - Bruit :
La vitesse est limitée à 10 Km/h*. Dans le camping le stationnement est interdit sur les routes ou voie d'accès et sur les emplacements voisins même inoccupés. Les véhicules doivent impérativement être garés sur l'emplacement. Toute circulation est interdite de 23 h à 7 h 30 (vous avez un parking à l'entrée du camping).* ***L'usage d'appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de votre location.***
De 23 h à 7 h 30 il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins, le silence doit être total.

LA DIRECTION SE RESERVE LE DROIT D'EXPULSER SANS PREAVIS NI REMBOURSEMENT LES PERSONNES QUI MANQUERAIENT AU RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR ET NOTES DE SERVICE OU QUI AURAIENT DONNE DE FAUSSES INFORMATIONS CONCERNANT LES OCCUPANTS DE L'EMPLACEMENT.